

Décision

Générale

colonial

Décision n° 481/SG/FIN autorisant M. Saleh Omar Ali Chadily, employé de la Banque de l'Indochine, à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, plateau du Serpent.

n° 481/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
25 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Saleh Omar Ali Chadily, employé de la Banque de l'Indochine, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain, d'une superficie de 457 mètres carrés, faisant partie d'un terrain plus vaste, sis à Djibouti, Plateau du Serpent, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 209, au nom du Crédit foncier et immobilier.

Art. 2

— La présente. décision sera enregistrée, publiée et exécutée partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.